



14 octobre / Hommage à Samuel Paty , Dominique Bernard et plus largement à toutes les victimes de la haine et de l'obscurantisme.

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°267

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

**OCT. 2024
N°267
Au sommaire**



Les héritiers

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- INFO (P4-5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

Pour savoir où l'on va, faut-il déjà savoir d'où l'on vient !

Nous sommes les héritiers des communards, ces femmes et ces hommes épris de liberté et de justice sociale, assassinés par les versaillais en 1871.

Nous sommes les héritiers des bourses du travail, de la CGT de 1895 et de la Charte d'Amiens de 1906 qui définit à la fois notre double besogne de syndicalistes pour aboutir « à l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste » et dit aussi ce qu'est notre indépendance : « les organisations confédérées n'ont pas à se préoccuper des partis et des sectes ».

Nous sommes les héritiers des résistants à la barbarie nazie, aux collaborateurs, aux pétainistes, à la charte du travail qui interdit le droit de grève et nie la lutte de classe.

Cet héritage, marqué du sceau du courage et de la lucidité nous oblige.

Certains, y compris hélas dans notre organisation, ont la mémoire courte ou sélective, d'autres expliquent qu'il faut être pragmatique et s'adapter au « nouveau monde », en clair se soumettre, voire accompagner l'insupportable.

Macron et Barnier vont taper comme des brutes sur les travailleu(se)s du public comme du privé, les retraits(e)s, les privé(e)s d'emplois, les immigrés en utilisant la ficelle bien connue de la diversion et de la division, si utile à ceux qui encaissent les profits et les dividendes.

À nous d'être, comme nos anciens, à la hauteur des enjeux et des menaces colossales qui pèsent sur ce qui nous reste de droits collectifs et de libertés.

Cela implique de ne pas se mentir, ni mentir aux travailleurs. Qui peut croire qu'un meeting national le 26 octobre dans une salle de 1700 places correspond aux enjeux quand on sait ce qu'on a été capable de faire dans le passé ?

Si l'on ajoute la proximité de date avec l'initiative parlementaire des pétainistes relookés du Rassemblement National, le doute sur l'orientation confédérale s'installe. Pour notre part, nous n'y mettrons pas les pieds.

Nous n'irons ni à la niche (parlementaire), ni à la gamelle mais continuerons de dire haut et fort que seule la grève, la vraie grève (pas comme en 2023) constitue la seule issue. Personne n'a dit que c'était facile mais cela le sera encore moins si on ne fait rien de sérieux pour la construire. De ce point de vue, les dockers américains, malgré les défaitistes et les bureaucrates locaux, nous ont montré la voie avec leur victoire historique et l'obtention au terme d'une grève totale de 3 jours, d'un accord salarial prévoyant 62 % d'augmentation d'ici 2030.

Vive la vie, vive la pensée libre, vive la sociale ! Vive la CGT Force-Ouvrière !

**21 octobre 2024
Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général**

CITATION DU MOIS

**"L'HOMME LIBRE EST CELUI
QUI N'A PAS PEUR
D'ALLER JUSQU'AU BOUT
DE SA PENSÉE."**



Léon BLUM
(1872-1950)
Homme politique,
au sein de la SFIO,
critique littéraire
à l'Humanité,
juriste, membre
du Conseil d'État,
Chef du gouvernement
du Front populaire
de 1936 à 1937,
déporté pendant la guerre,
Président du Conseil en 1946.

Les lois Auroux, 1982

Après les acquis du Front populaire en 1936, l'application du programme du CNR en 1945, les "accords" de Grenelle en 1968, les lois Auroux s'inscrivent dans l'histoire du monde du travail. Si elles ont apporté certaines avancées sociales, elles ont aussi introduit des mesures, contestées, et ouvrant des brèches pouvant faciliter les attaques qui seront menées ensuite en matière de droit du travail.

Le 10 mai 1981, François Mitterrand gagne les élections présidentielles et l'union de la gauche remporte les législatives. Dans le gouvernement, des socialistes de diverses tendances, des communistes et des radicaux de gauche. Un certain Jean Auroux, né en 1942, est nommé ministre du Travail, poste qu'il occupera de mai 1981 à juin 1982, puis il deviendra ministre des Transports et du Logement en 1985-1986. Maire de Roanne depuis 1977 (jusqu'en 2001), député de la Loire de 1988 à 1993, c'est un proche de Pierre Mauroy (1928-2013), le premier Premier ministre de Mitterrand.



© Michel GAILLARD/REA

Dès l'été 1981, on lui demande de préparer de nouvelles lois favorables à l'ensemble du monde du travail. En septembre, il propose un pré-rapport dans lequel il écrit : **"que l'entreprise ne soit pas le lieu du bruit des machines et du silence des hommes"**. Et d'ajouter : **"les travailleurs doivent être citoyens à part entière dans l'entreprise"**. L'objectif de ses réformes : **"promouvoir une démocratie économique fondée sur de nouvelles relations du travail et sur l'élargissement du droit des travailleurs"**. Auroux déclare : **"les travailleurs doivent devenir les acteurs du changement dans l'entreprise"**. Il décide alors, comme base de ses réformes, de mettre l'accent sur la responsabilité des différents acteurs sociaux : salariés, syndicats et patrons.

Les lois Auroux

Que sont ces lois Auroux ? Il s'agit d'un ensemble de quatre textes modifiant 300 articles du code du travail. Loi 82-689, promulguée le 4 août 1982 sur la liberté des travailleurs dans l'entreprise, loi 82-915 du 28 octobre sur le développement des institutions représentatives du personnel, loi 82-957 du 13 novembre sur les conventions collectives et enfin loi 82-1097 du 23 décembre sur les Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

Ces quatre lois précisent **"qu'aucun salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou de ses convictions religieuses"**. Elles définissent clairement le droit d'expression des salariés sur les conditions de travail, prévoient la création d'une dotation minimale de 0,2% de la masse salariale brute pour le fonctionnement du comité d'entreprise, créent les CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et instaurent pour la première fois un **"droit de retrait"** en cas de danger dans l'exercice de sa profession.

À y regarder de loin, tout pourrait apparaître comme seulement positif... Il faut toutefois plus que pondérer. Une analyse détaillée montre que ces lois introduisent aussi des changements lourds de sens et de conséquences. Elles ouvrent en effet des brèches dont d'autres gouvernements profiteront plus tard lorsqu'ils engageront des réformes impactant gravement les droits des salariés.

En instaurant le **"droit d'expression directe des salariés"**, jusque-là consultatif, la loi Auroux d'août 1982 sur les libertés des salariés en entreprise a ainsi ouvert la voie, trente-quatre ans plus tard, à la création du référendum dans l'entreprise (loi El Khomri). C'est encore sur la base d'une de ces lois Auroux (celle du 13 novembre) que la négociation sur les salaires est ramenée, restreinte, à une négociation annuelle obligatoire, la NAO. Par la loi sur la négociation collective encore, il a été introduit la possibilité de conclure des accords d'entreprise dérogeant aux dispositions plus favorables des conventions collectives et accords de branche ou interprofessionnelles (en matière de majorations des salaires). Et si la loi a prévu la possibilité pour les syndicats, majoritaires, de bloquer ce type d'accords en faisant valoir un droit d'opposition, le ver venait en quelque sorte d'être mis dans le fruit.

Un tiers des lois Auroux sont d'ailleurs passées à la trappe, à cause de la loi Travail de 2016 et des ordonnances Travail de 2017... via le fameux article 49-3.

À la violence sociale, opposons la **Force** syndicale !

LU DANS LA PRESSE

FO santé alerte sur les dangers menaçant le système de santé breton.

Une vingtaine de militants de FO santé participaient, ce vendredi matin 27 septembre 2024, place de la République à Rennes, à une manifestation pour alerter sur les dangers qui menacent le système de santé en Bretagne.

Le temps gris, pluvieux et maussade qui couvrirait la capitale bretonne, ce vendredi matin 27 septembre 2024, n'a pas entamé la motivation d'une vingtaine de militants de FO Santé, qui s'étaient rassemblés place de la République, à Rennes. « **Nous sommes là pour alerter sur les hôpitaux et Ehpad bretons qui sont en danger**, explique Fabrice Lerestif, secrétaire départemental de FO d'Ille-et-Vilaine. **Nous demandons la réouverture des services d'urgence, des urgences psy de nuit et des lits fermés, un recrutement massif des personnels nécessaires au bon fonctionnement des établissements.** » Mais aussi « **un vrai soutien financier pour les Ehpad et l'arrêt des plans de retour à l'équilibre financier imposés par les Agences Régionales de Santé (ARS) aux établissements.** » Liste loin d'être exhaustive. Des revendications que les syndicalistes ont déposées à la préfecture de Bretagne et à l'Agence régionale de santé.



FO santé manifestait ce vendredi matin place de la République à Rennes. © Ouest-France

Ouest-France 27 septembre 2024

1^{er} octobre

RENNES « Un premier avertissement sur le terrain social à M. Barnier »

La manifestation se déroule à l'appel des syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse (Union Pirate).

À noter qu'en Ille-et-Vilaine, le syndicat Force Ouvrière appelait aussi à se mobiliser. « **C'est un premier avertissement sur le terrain social à M. Barnier**, explique son premier secrétaire, Fabrice Lerestif. **On ne se résigne pas face à l'avenir de régression sociale et démocratique programmé par le nouveau pouvoir.** »

Ouest-france 1^{er} octobre 2024



Les délégués syndicaux en tête de cortège

« La colère est forte » : retour dans la rue pour 90 manifestants à FOUGÈRES

L'intersyndicale, formée par la CGT, FO, FSU et la CNT, appelait à un rassemblement, ce mardi 1er octobre 2024, à Fougères (Ille-et-Vilaine), en fin d'après-midi.

Hausse des salaires et des pensions, abrogation de la réforme des retraites, rénovation des services publics, stop à la casse de l'hôpital... Les revendications étaient nombreuses, à Fougères /...



Les manifestants se sont symboliquement couchés devant l'hôpital pour montrer dans quel état se trouvait le système de santé aujourd'hui : à terre. | OUEST-FRANCE

Ouest-france FOUGÈRES 1^{er} octobre 2024

Environ 200 manifestants à SAINT-MALO

Environ 200 personnes se sont rassemblées à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), mardi 1er octobre 2024, à l'appel de l'intersyndicale formée par la CGT, Force ouvrière, FSU et Solidaires. Les manifestants réclament, entre autres, des augmentations de salaires et plus de moyens pour les services publics, notamment la santé et l'éducation.

/... Des moyens pour les services publics

Le cortège a ensuite pris la direction du centre hospitalier de Saint-Malo. Pancarte dans les mains, Francine, une manifestante, appuyait l'idée que « **la sécurité, c'est la sécurité sociale** ». Élodie Beaupère, représentante Force ouvrière au groupement hospitalier, alertait notamment sur le « **manque de soignants** » et sur une réorganisation des services avec la fusion « **qui questionne** ».

Ouest-france ST MALO 1^{er} octobre 2024

Communiqué de presse

Manifestation à Rennes gazée sans raison apparente : c'est intolérable ! Monsieur Le Préfet doit s'expliquer

Les organisations syndicales d'Ille-et-Vilaine CGT, FSU, FO, Solidaires sont indignées face aux événements qui ont eu lieu durant la manifestation interprofessionnelle du 1^{er} octobre 2024 à Rennes.

À Rennes ce 1^{er} octobre, près de 4 000 personnes se sont retrouvées dans la rue à l'appel unitaire des organisations syndicales, afin de manifester pour l'abrogation de la réforme des retraites, pour l'augmentation des salaires, des pensions, des minima-sociaux et l'égalité entre les femmes et les hommes, et pour le renforcement, le développement et des moyens pour nos services publics, notamment à la santé et à l'Éducation.

En toute fin de manifestation, au carrefour entre le Boulevard de la Liberté et de la rue Tronjolly les forces de l'ordre ont tiré de nombreuses lacrymogènes, à plusieurs reprises alors que la manifestation se déroulait dans le calme. Cette décision, que nous dénonçons, s'est avérée dangereuse, inappropriée et démesurée.

À 50 m du carrefour, derrière la banderole intersyndicale qui indique le début du cortège que nos organisations ont déclaré, les manifestant-es ont subi de plein fouet ces tirs sans en comprendre le sens ni les raisons. Ces actes de la part des forces de l'ordre ont engendré un mouvement de foule de la part des personnes devant le cortège, mettant sciemment en danger l'ensemble du cortège et en faisant de celui-ci une cible ; d'autant que le nuage très dense de fumées piquantes et irritantes que ces tirs ont engendré s'est propagé sur plus de 100 m de long : plus loin que le carrefour précédent.

Nos organisations exigent des explications de la part de la Préfecture et pour se faire demande à être reçu par Monsieur Le Préfet dans les plus brefs délais afin de faire toute la lumière sur cet évènement inacceptable.

à Rennes le 1^{er} octobre 2024

LU DANS LA PRESSE



Fabrice Lerestif, premier secrétaire FO 35 (à droite), semble avoir du mal à retrouver ses esprits après avoir été pris dans le nuage de lacrymogène lors de l'intervention des forces de l'ordre. | OUEST-FRANCE

... /

La manifestation est de retour au point de départ, esplanade Charles-de-Gaulle. Les gens se dispersent dans le calme. Fabrice Lerestif, premier secrétaire FO 35, semble avoir du mal à retrouver ses esprits après avoir été pris dans le nuage de lacrymogène lors de l'intervention des forces de l'ordre.

Fabrice Lerestif, le chef de file de Force Ouvrière, a dû être pris en charge un court instant par une équipe du Samu.

Ouest-france 1^{er} octobre 2024

Pour FO, "le dogme de la réduction des dépenses publiques doit être abandonné"



© Eric Tschaen/REA

INFO

Par la voix de sa commission exécutive, FO s'alarmait le 5 septembre "d'une situation économique morose et d'une urgence sociale toujours plus présente". Les 24 et 25 septembre, c'est lors de son CCN que FO a redit ses inquiétudes et surtout réaffirmé sa détermination à continuer de porter ses revendications "plus que jamais d'actualité". Après une première prise de contact avec le cabinet du Premier ministre le 17 septembre, le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, qui rencontrait Michel Barnier le 30 septembre, ainsi que la ministre du Travail Astrid Panosyan-Bouvet, a transmis ses revendications. Le 1^{er} octobre, à l'issue du discours de politique générale du Premier ministre devant l'Assemblée, FO prenait acte de "l'annonce d'un renouveau du dialogue social". Elle faisait part aussi de son inquiétude quant à "la cure d'austérité annoncée sur les dépenses publiques".

La situation des finances publiques est "extrêmement grave", "beaucoup plus dégradée que cela n'a été dit", sous-entendu par le précédent gouvernement, martelait depuis des semaines le Premier ministre, Michel Barnier, dont le gouvernement a été formé le 21 septembre, plus de deux mois après que le précédent a été déclaré démissionnaire. Une procédure pour déficit excessif a été ouverte cet été contre la France par la Commission européenne, qui lui accorde jusqu'au 31 octobre pour présenter une trajectoire de redressement de ses comptes d'ici 2027. En 2024, au total 26,5 milliards d'euros de crédits ministériels doivent être gelés ou annulés, amputant d'autant les moyens des missions de l'État. Le déficit public de 2024 est estimé à plus de 6 % du PIB (contre les 5,1 % prévus), communiquait le gouvernement depuis quelques jours, les nouveaux locataires de Bercy en tête. Le 25 septembre, Laurent Saint-Martin, nouveau ministre du Budget et des Comptes publics, indiquait que les plafonds de dépenses prévues pour 2025 par le précédent gouvernement pour les différentes missions de l'État — ce qui aboutissait à une réduction des dépenses de 10 milliards d'euros — pourraient être revus à la baisse. Et d'asséner : "Nous ne redresserons pas nos finances publiques avec d'une part la baisse de la dépense publique et de l'autre le levier fiscal en même temps, ça ne marchera pas. Nous redresserons les comptes en réduisant nos dépenses d'abord et prioritairement."

2025 avec toujours la potion amère de l'austérité

Ces derniers jours, des députés (dont d'anciens ministres), issus des rangs du parti présidentiel, ont demandé, pour l'un, la présentation en octobre d'une loi de finances rectificative pour 2024 qui annulerait des crédits et introduirait quelques mesures fiscales. Pour d'autres (vingt-sept), la mise à l'écart d'office de tout projet de hausse d'impôts. Un credo cher à l'exécutif depuis sept ans.

Alors que le projet de loi de finances pour 2025 (ainsi que le projet de financement de la Sécurité sociale/PLFSS) sera présenté, a priori, en Conseil des ministres le 9 octobre puis débattu au Parlement à partir du 21 octobre (le 28 octobre pour le PLFSS), le Premier ministre a déroulé le 1^{er} octobre, devant l'Assemblée, son discours de politique générale. Et évoqué notamment les finances publiques... Le gouvernement a ainsi l'objectif de ramener en 2025 le déficit public à 5 % du PIB (inférieur donc de plus d'un point à ce qui semble prévu pour 2024) et à 3 %

en 2029. Pour ce faire, Michel Barnier annonce "un premier remède" : la réduction des dépenses publiques. "Deux tiers de l'effort de redressement [des comptes publics, NDLR] viendra de là. "Il s'agira de faire beaucoup, bien et avec peu", assène le Premier ministre, ajoutant une deuxième potion visant "l'efficacité des dépenses". Cela se traduirait par une "chasse" lancée contre "les doublons, l'inefficacité, les abus". Le troisième remède serait d'ordre fiscal avec, sans plus de détails pour l'instant, un "effort", "limité dans le temps", et qui serait demandé "aux grandes et très grandes entreprises", et "aux Français les plus fortunés". Ce volet s'accompagnerait d'une "lutte contre la fraude fiscale et sociale".

Pour FO, réunie en CCN les 24 et 25 septembre, "le dogme de la réduction des dépenses publiques doit être abandonné". Elle "met en garde le gouvernement contre toute nouvelle tentative de remise en cause des droits et garanties des salariés et des plus démunis au prétexte d'un déficit public catastrophique". Car, rappelle FO, "cette situation des comptes publics est le résultat des politiques menées par les gouvernements successifs". Concrètement, des "politiques libérales de soutien à l'offre [notamment via des mesures de dépenses fiscales destinées aux entreprises, NDLR] censées résorber le chômage et augmenter la productivité, mais qui ont surtout permis aux entreprises d'augmenter leurs marges".

Publié le 03 octobre 2024 / L'Info Militante



L'UD aux côtés de ses militantes et militants !

ÉLECTIONS

Action Sociale CSE GCSMS SIAO 35

(Groupement de coopération sociale et médico-sociale Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)

Accueil d'Urgence Samu Social 115

100 % des votes, 2 élues pour FO



Bravo à Laure et Kathia

FO COM CSE à la Poste. Résister et ne rien lâcher !!!

Pour les 170 000 postiers appelés à voter sur tout le territoire, FO atteint au global 21,71 % et passe 3ème organisation au national en progression de 3 points.

Pour la Bretagne et l'Ille-et-Vilaine :

Au courrier 17,89 % 1 élu : Raphaël en Ille-et-Vilaine,

À la BGN (guichet) 22,91 % 2 élus : Sébastien et Laëtitia,

Au colis 17% 1 élu : Pascal.

Bravo à Laëtitia, Pascal, Sébastien et toute l'équipe de FO COM !

Action Sociale

Défense de la Protection de l'enfance

Manifestation Nationale à Paris Mercredi 25 septembre pour le financement de la Protection de l'enfance à la hauteur des besoins et la défense de la CCN66 et l'augmentation des salaires.



Réunion publique FO Action Sociale 1^{er} Octobre en Défense des Conventions Collectives



Voir la vidéo : Réunion publique 1er oct 2024 FO Action Sociale 35 _pour nos conventions collectives_ - Réalisée avec Clipchamp (1).mp4

Santé-FO Les syndicats Force Ouvrière bretons en grève et mobilisés le vendredi 27 septembre. Pour l'arrêt de la fermeture de lits et l'embauche massive de personnel.



Une délégation a été reçue à la préfecture avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les revendications des 4 départements ont été déposées. Pendant l'audience, place de la République, les camarades ont tracté et fait signer une pétition qui sera remis à la DGOS.

FNEC-FP-FO Création du premier syndicat des infirmier(e)s de l'Éducation nationale pour l'académie de Rennes

Une excellente nouvelle, jeudi 17 octobre, se sont réunies à l'UD 35 en présence de Sandra Marquez, Secrétaire générale du SNFOIEN, 5 infirmières du 22, 29 et 35 pour une journée d'échanges sur leurs conditions de travail et de découverte du fonctionnement de notre organisation qui a été très appréciée.

Ayant abouti à des adhésions et la construction du 1^{er} syndicat FO des infirmières pour l'académie de Rennes.



STAGE DÉCOUVERTE Un stage découverte motivant

Un stage découverte s'est tenu dans les locaux de l'Union Départementale du 23 au 27 septembre. De l'avis général, ce stage a été utile et motivant pour des camarades du secteur privé et public qui ont adhéré récemment à la CGT-FO.

Ce stage a donné l'envie de "s'impliquer plus dans la vie syndicale".



La partie historique a été très appréciée tant il est vrai qu'on ne peut pas savoir ou l'on va quand on ne sait pas d'où l'on vient.

Céline Cussac, secrétaire adjointe et responsable juridique et Fabrice Lerestif, SG, de retour du Comité Confédéral National, sont intervenus pour apporter leur éclairage sur l'interprofessionnel.

Merci à Oumar, l'animateur très apprécié par les stagiaires.

MOT DES TRÉSORIERES

L'année avance, le travail de vos trésoriers avance aussi, la gestion des timbres nous occupe pas mal !

N'oubliez pas de solder les commandes des années passées ; il reste encore des timbres 2022 et 2023 à payer ou à gérer en pertes ou retours.

Pour 2024 il reste aussi des commandes et compléments de commandes à passer, on compte sur vous.

Vous le savez, l'indépendance c'est aussi notre capacité financière à répondre aux besoins, les baisses de subventions et augmentations des coûts nous obligent à augmenter encore nos ressources propres.

Comme toujours nous restons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches y compris pour utiliser e-fo...

Laurence et Patrick



**Quel que soit mon métier,
Quelle que soit la taille de
mon entreprise**

**FO EST TOUJOURS
À MES CÔTÉS
À CHAQUE MOMENT**

Pour me représenter, pour mes droits :
salaire, emploi, conditions de travail, formation,
négociation, conventions collectives,
protection sociale, prévoyance,
conseil, aide, défense

Je vote 

UNION LOCALE VITRÉ

45 rue de Paris - 35500 VITRÉ

**Permanence SANS RDV
Gratuit
Accueil et conseils**

On vous accueille le
1er vendredi de chaque mois
de 11h à 14 h :

08 novembre 2024
06 décembre 2024

COMMISSION HANDICAP

**Permanences Handicap-Emploi
et Accès aux droits des accompagnants
Sur rendez-vous tous les 3^{èmes} mercredis
de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60**

L'UD VOUS INFORME :

Vidéo de l'UD sur la situation sociale
(lien ci-dessous)



<https://youtu.be/6GZAPldLRyg?si=e1HSXLYDXQcsCqSm>

CLIN D'ŒIL DU PATOCHE

COMME LES DOCKERS AMÉRICAINS L'HEURE EST À LA GRÈVE !



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages STAGES CFMS 2025

DÂTES	INTITULÉ	DURÉE
Semaine 6 du lundi 27 au vendredi 31 JANV.	1 ^{er} NIVEAU (anciennement découverte)	5 jours
Semaine 9 du lundi 24 au vendredi 28 FÉV.	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5 jours
Semaine 17 du mercr. 27 au vendr. 29 AVRIL	JE NÉGOCIE	3 jours
Semaine 21 du lundi 19 au vendredi 23 MAI	CSE	5 jours
Semaine 23 du lundi 02 au vendredi 06 JUN	1 ^{er} NIVEAU	5 jours
Semaine 40 du lundi 29 SEPT. au vendredi 03 OCT.	1 ^{er} NIVEAU	5 jours
Semaine 42 du mardi 14 au jeudi 16 OCT.	CONNAÎTRE SES DROITS	3 jours
Semaine 45 du lundi 03 au vendredi 07 NOV.	SSCT (pris en charge financièrement par l'employeur)	5 jours

ATTENTION ! la confédération demande une inscription par e-fo ... N'hésitez pas à nous contacter si souçi pour s'inscrire.

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56. NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

Nos Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGERES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Le mardi après-midi

VITRÉ
45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Permanence 1^{er} vendredi du mois

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.81.09.51.02
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

L'AFOC 35 ASSURE SES PERMANENCES SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS : TÉL. : 02 99 65 36 66

*Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner*

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2024 : 5,45 €
tresorerie.udfo35@orange.fr